Site web: www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

26 décembre 2024

Le Maire de LABENNE

À

Monsieur FROUSTEY Pierre Président de la MACS Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT de TYROSSE

Nos réf: MC

Objet : Complément d'avis sur le projet de modification n°4 du PLUi de la Communauté de

Communes MACS **P.J.**: Plan annoté

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous suite à la notification du projet de modification n°4 du PLUi reçu le 14 octobre 2024 et vous demande de considérer les modifications suivantes :

- Adapter le zonage sud de l'OAP°3, en remplaçant le « secteur à dominante d'habitat individuel, densité forte » par un « secteur à dominante d'habitat individuel, densité moyenne » et trois « secteurs à dominante d'habitat collectif ou semi-collectif, densité moyenne » (cf. plan cijoint annoté);
- L'adaptation du zonage entraîne celle des hauteurs figurant également à l'OAP°3, à savoir R+1 pour le « secteur à dominante d'habitat individuel, densité moyenne » et R+2 maximum pour le « secteurs à dominante d'habitat collectif ou semi-collectif, densité moyenne ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jean-Luc DELPUECH





